

Montpellier, le 26 juillet 2010

DDTM 34

COMMUNIQUE DE PRESSE

DDTM 34

Délégation Mer et Littoral (DML)

(ex Affaires Maritimes)

Nouvelles coordonnées téléphoniques

Désormais c'est la **Délégation Mer et Littoral (DML) de la DDTM¹ 34** qui est compétente, pour les départements de l'Hérault et du Gard dans les domaines suivants : **Marins et navires professionnels, Plaisance, Affaires Portuaires, Cultures marines, Domaine public maritime, Pêche.** Ses coordonnées téléphoniques ont changé :

Adresse :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Délégation Mer et Littoral
16 rue Hoche BP 472
34 207 Sète cedex

(attention : l'accès du public se fait provisoirement par l'entrée située au n°2 quai Maillol pendant la période de travaux de réhabilitation (fin prévue : été 2010))

Horaires d'ouverture au public sont les suivants :

de 8h30 à 12h30 : Lundi- Mardi- Mercredi - Jeudi - Vendredi

(uniquement sur rendez-vous l'après-midi)

Téléphone : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Standard de la DDTM 34 : 04 34 46 60 00

Service plaisance (immatriculation, achat-vente)
04 34 46 63 30

Permis Mer (examens, duplicata) :
04 34 46 63 35

Réglementation des activités nautiques :
04 34 46 63 31

Service Navigation professionnelle :
04 34 46 63 25

ENIM (sécurité sociale & retraite) :
04 34 46 63 23

Formation professionnelle :
04 99 02 16 38

Réglementation de la pêche professionnelle: 04 34 46 63 22

Secrétariat de la direction :
04 34 46 63 16

Comptabilité : 04 34 46 63 17

Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM) : 04 67 36 41 45

Station du Grau du Roi : 04 66 51 40 05

Communiqué de presse

Les demandes peuvent également être adressées par :

- **Télécopie** : 04 34 46 63 18

- **Courriel** :

ddtm-dml@herault.gouv.fr

ou

dram-languedoc-roussillon@developpement-durable.gouv.fr

RAPPEL : Afin de signaler un **cas d'urgence en mer**, vous pouvez contacter le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage en mer de Méditerranée (CROSS La Garde)

- depuis un téléphone fixe 04 94 61 71 10

- depuis un téléphone portable : n° direct 16 16

- par VHF Canal 16

ⁱ Dans le cadre de la réforme de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2010, la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes (DIDAM^o) a fusionné avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et avec la Direction Départementale de l'Équipement (DDE hors volet social du logement) pour devenir la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)**